



Formation Spécialisée du 14/09/2023

La Formation Spécialisée (ex-CHSCT) s'est réunie le 14/09/2023 à 9h30 sous la présidence de la responsable du Pôle Pilotage et Ressources.

Ordre du jour :

- 1) Réponse au rapport sur la Division Opérations de l'Etat
- 2) Réponse au rapport site de Douai
- 3) Fiches de signalement, accidents de travail et registre santé et sécurité au travail
- 4) Questions diverses

1) Réponse au rapport sur la Division Opérations de l'Etat :

Les organisations syndicales ont accusé conjointement la DRFIP d'être indifférente à la situation de la Division Opérations de l'État.

La DRFIP n'a pas du tout répondu aux préconisations formulées par les organisations syndicales suite à l'enquête.

Il semble que la souffrance des collègues importe peu pour la DRFIP.

La seule réponse de la DRFIP consiste en la mise en place d'une médiation dont on connaît déjà les effets. Ou plutôt l'inutilité...

Autrement dit, elle essaie de noyer le poisson, de mettre la poussière sous le tapis et espère tuer dans l'oeuf l'enquête et les préconisations qui en découlent...

Les organisations syndicales ont donc demandé une suspension de séance puis ont lu une délibération intersyndicale dénonçant ces faits, exigeant des réponses aux préconisations remises et demandant de réinscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine Formation Spécialisée.

2) Réponse au rapport site de Douai :

Suite à la visite des organisations syndicales du 09/05/2023, des préconisations ont été remises à la DRFIP afin d'améliorer la sécurité et les conditions d'accueil.

Les réponses de la DRFIP semblent satisfaisantes.

L'UNSA a proposé l'installation d'un « mini-mopieur » dans le bureau de réception du contrôle fiscal comme il en existe déjà dans certains services.

Par ailleurs, la problématique de l'accueil du SIP a été évoquée une énième fois.

Les agents d'accueil subissent des contraintes importantes en terme de pause déjeuner, congés...

Les organisations syndicales ont demandé une réponse urgente mais la DRFIP n'a apporté qu'une réponse insatisfaisante sur le moyen terme avec la mise en place du « SIP de demain ».

Tous les agents participeront alors à l'accueil hormis le service comptabilité.

Cette situation perdure depuis plusieurs années et la DRFIP ne compte rien faire pour améliorer les conditions de travail des agents d'accueil rapidement.

3) Fiches de signalement , accidents de travail et registre santé et sécurité au travail :

- Accidents de travail :

Une fenêtre est tombée sur un agent à la cité administrative.

Les organisations syndicales alertent la DRFIP depuis longtemps sur l'état de vétusté de la cité administrative, cependant, rien n'est fait et, d'après la réponse apportée rien ne sera fait par la Préfecture détentrice des « murs » car la nouvelle cité administrative sera livrée dans quelques mois.

Les organisations syndicales demandent un droit d'enquête suite à cet accident de travail afin de contrôler l'état des fenêtres, de l'électricité, des ascenseurs...

- Fiches de signalement :

La DRFIP a indiqué que les fiches de signalement informant de menaces faisaient systématiquement l'objet d'un article 40 (signalement au procureur de la république si l'agent porte plainte).

L'UNSA a fait remarquer qu'une fiche de signalement présentée informait de menaces d'agression physique d'une collègue et n'avait eu pour suite que l'envoi d'une lettre de mise en garde.

La DRFIP s'est donc engagée à revoir les suites de cette fiche de signalement.

- Registre santé et sécurité au travail :

Un agent a évoqué la situation difficile du PRS dans le registre santé et sécurité au travail.

3 apprentis seront affectés au PRS.

La DRFIP indique avoir fait une demande d'abondement à la DG afin de combler les postes vacants.

4) Questions diverses :

- Budget :

Concernant le budget de la Formation Spécialisée, les assistants de prévention ont indiqué que le service fait devait avoir lieu avant le 10/12/2023.

Il faut donc essayer d'engager et payer les projets avant cette date.

Concernant les préconisations médicales, un petit stock de précaution doit être constitué en fin d'année car aucune commande n'est possible du 15/12 au 15/03.

Un groupe de travail « budget » aura lieu le 16/10/2023.

- Caudry :

Tous les travaux de gros œuvre auront lieu du 15/09 au 13/10.

Le télétravail sera généralisé (sauf 2 agents et un inspecteur).

- Avesnes :

Le SGC a été créé juridiquement le 01/09/2023.

Pendant les travaux, les agents ont été répartis à la chambre des métiers et de l'artisanat d'Avesnes, à Fourmies et à Hautmont.

La DRFIP a indiqué que les agents avaient été avertis de leur affectation provisoire par le service ressources humaines.

Les frais de mission peuvent être remboursés au cas par cas en cas d'augmentation de l'éloignement domicile-travail.

- Denain :

Les chefs de service souhaitent transférer aux agents l'ouverture et la fermeture du bâtiment.

Cette tâche est dévolue aux chefs de service et ils n'ont pas à l'imposer aux agents sous couvert d'un volontariat imaginaire !!

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez "ok unsa infos" par mail

Contact : unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>

page facebook : [UNSA DGFIP Hauts-de-France](#)

Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>



NORD

